

# Mesurer nos progrès : Mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts au Canada et à l'étranger



Conseil canadien  
des ministres  
des forêts



Canadian Council  
of Forest  
Ministers



© Conseil canadien des ministres des forêts 2008  
Numéro de catalogue : Fo4-26/2008F-PDF  
ISBN : 978-1-100-90240-1

Photographie tirée de la collection des « Forêts du Canada »,  
Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, 2003

## Mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts au Canada et à l'étranger

Lorsque les médias s'intéressent aux forêts du Canada, les nouvelles sont habituellement sombres. On n'a qu'à penser au contentieux sur le bois d'œuvre de résineux, aux infestations de dendroctones du pin ponderosa, aux confrontations entre environnementalistes et exploitants forestiers ou aux fermetures d'usines. Il existe pourtant une histoire à succès – une histoire qui se développe discrètement à l'arrière-plan depuis déjà une vingtaine d'années. Contrairement à ceux qui croient que rien ne va plus au pays dans le secteur forestier, cette histoire, qui mériterait pourtant de faire les grands titres, tarde à faire la une des grands quotidiens nationaux.

Cette histoire à succès, celle de l'*aménagement durable des forêts* (ADF). Cette approche, en théorie comme en pratique, est en train de révolutionner la façon dont les forêts publiques et privées sont gérées au Canada et ailleurs dans le monde.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la concrétisation et la mise en valeur de cette approche novatrice aux échelles tant nationale qu'internationale. Le Canada a élaboré et mis en application un cadre novateur de *critères et d'indicateurs* (C et I) qui contribuent à faire de l'aménagement durable des forêts une réalité.



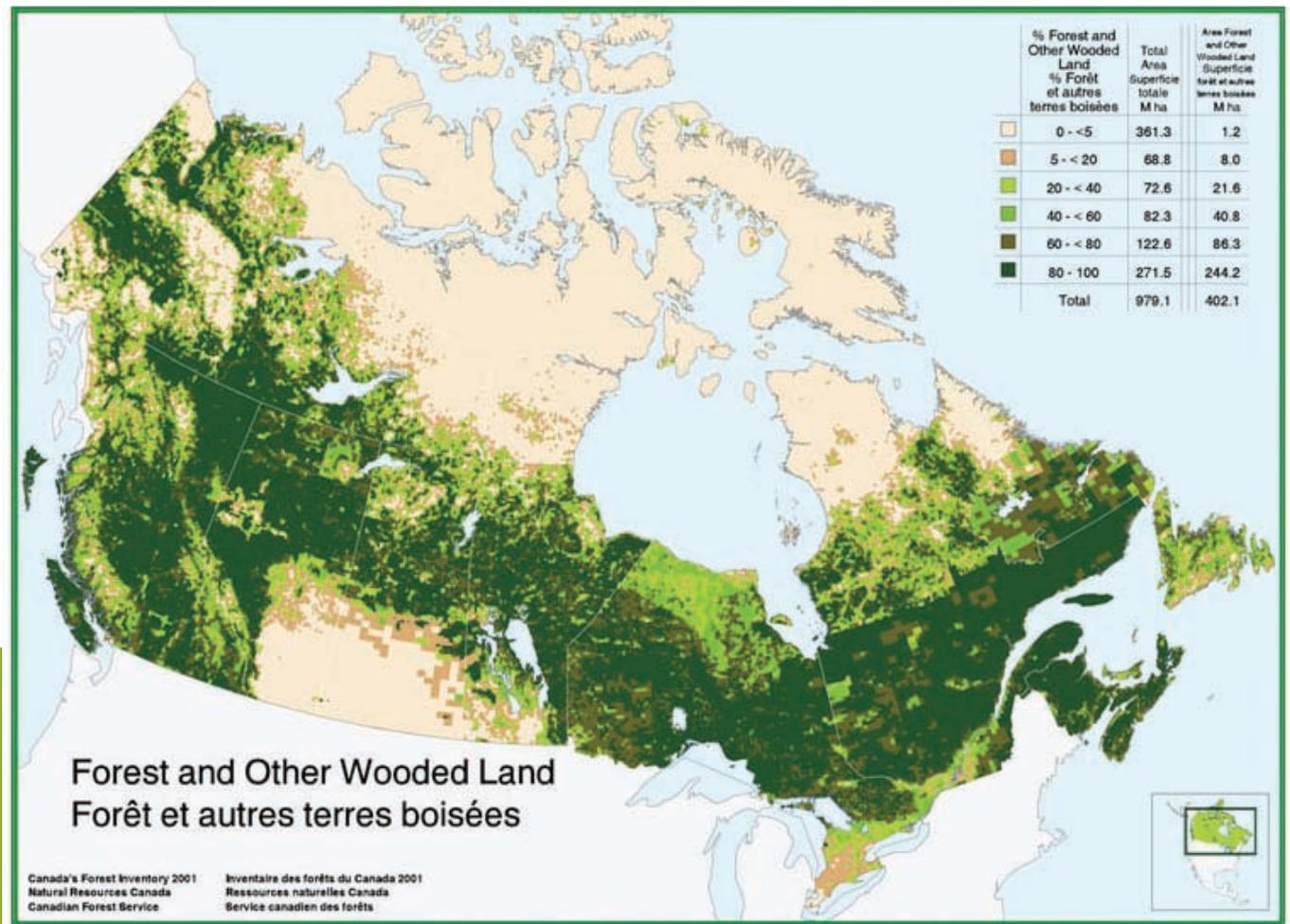
## Enjeu lié à l'aménagement forestier durable

Le Canada a été l'un des premiers pays membres de la communauté internationale à manifester son appui à l'ADF lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992. Le mot « durable » fait référence à la façon dont nous exploitons la forêt, et non à ce que nous pouvons en tirer, comme c'était le cas dans le passé. Le terme « forestier » désigne un vaste assemblage de ressources qui ne se limite pas uniquement au volume de bois récolté, au nombre de pieds-planches produits ou au nombre d'emplois créés, mais qui inclut, notamment, le volume de champignons récoltés, les cours d'eau protégés et les habitats fauniques conservés. C'est la combinaison de ces idées qui rend l'aménagement durable des forêts si indispensable mais pourtant si difficile à concrétiser, les décideurs, les gestionnaires et tous ceux qui se soucient de l'état des forêts canadiennes devant établir un équilibre entre toute une gamme de valeurs – environnementales, économiques, sociales et culturelles – au profit des générations actuelles et futures.

*L'aménagement durable des forêts (ADF) se résume, en partie, à des mesures ou à des programmes qui sont écologiquement viables, économiquement réalisables et souhaitables sur le plan social. L'ensemble des valeurs, des échelles géographiques et des horizons prévisionnels pris en compte dans le cadre de l'ADF s'est considérablement élargi au cours de la dernière décennie, ce qui ajoute à la complexité déjà grande du contexte politique et opérationnel.*

Rapport final sur l'évaluation de la Stratégie nationale sur la forêt (2003-2008)

C'est ici que les critères et les indicateurs (C et I) entrent en jeu. Collectivement, les C et I définissent les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ADF aux échelles nationale, régionale et locale. Les C et I donnent aux parties intéressées un moyen de reconnaître et de gérer toute une gamme de valeurs forestières.



## Le pouvoir des critères et des indicateurs

De la même façon que nous pouvons évaluer l'état de santé d'une personne ou l'état de l'économie d'un pays en nous fiant à une série d'indicateurs, nous pouvons également évaluer celui de nos forêts. Le cadre de C et I est un outil pratique et scientifique qui permet à toutes les parties intéressées – responsables fédéraux et provinciaux de la réglementation des ressources, entreprises forestières, organismes de certification, propriétaires de petits boisés, etc. – de définir, d'évaluer, de surveiller et de rapporter la progression de l'ADF sur les terres publiques et privées (voir l'encadré).

Les *critères* décrivent les différentes valeurs forestières – environnementales, économiques, sociales et culturelles – qui sous-tendent l'ADF. Chaque critère décrit un aspect important de la durabilité. Parmi les C et I canadiens de portée nationale, on peut citer le critère « État et productivité des écosystèmes » qui touche la capacité d'adaptation et de récupération des écosystèmes forestiers tout en maintenant leur productivité après des perturbations naturelles ou anthropiques.

Les *indicateurs* décrivent la façon dont chaque critère est évalué. Il s'agit de mesures objectives fondées sur la collecte et la synthèse de données. Deux indicateurs du critère « État et productivité des écosystèmes » sont « Superficies forestières ajoutées ou perdues » et « Superficies forestières perturbées par les incendies, les insectes, les maladies et la récolte ».

En compilant des données sur les mêmes indicateurs au fil du temps, les usagers des C et I peuvent surveiller les changements et commencer à dégager des tendances liées à diverses caractéristiques quantitatives et qualitatives des forêts. Dans une perspective d'aménagement, ils sont dès lors en mesure de prendre des décisions éclairées fondées sur des preuves à tous les niveaux.

### Les bénéfices des critères et des indicateurs (C et I)

À titre d'outil destiné à promouvoir la mise en application des pratiques d'aménagement forestier durable et leur adaptation en fonction de normes constamment modifiées, les C et I offrent de nombreux avantages. En bref, les C et I :

- orientent la façon dont la collecte et la synthèse des données sont effectuées dans les provinces et territoires et au fil du temps;
- fournissent un moyen de concilier et de gérer les valeurs et les attentes de nombreux intervenants;
- par l'application de méthodes de gestion adaptative, orientent la façon d'améliorer la pratique;
- contribuent à l'uniformisation des processus de collecte de données et de présentation de rapports, facilitant ainsi le suivi des progrès accomplis et l'amélioration des pratiques.



## Des C et I conçus au Canada

Il y a maintenant près de 15 ans que le Canada a adopté sa première série de C et I. Le premier séminaire important multinational sur les C et I s'est tenu à Montréal en 1992. À la suite de cette rencontre, le Canada, la Russie, les États-Unis et neuf autres pays partageant des vues similaires (groupe surnommé depuis « Processus de Montréal ») se sont montrés très enthousiastes à l'idée d'utiliser des C et I pour définir et mesurer les progrès réalisés dans la mise en application de l'aménagement durable des forêts dans les forêts boréales et tempérées et en rendre compte. Au cours de la période de plus de deux ans qui a suivi cette rencontre, des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé ont uni leurs efforts pour élaborer un cadre de C et I approprié. Lors d'une rencontre tenue à Santiago (Chili), en 1995, le Processus de Montréal s'est entendu sur une série de 7 critères et 67 indicateurs. Depuis, tous les pays membres utilisent ce cadre comme modèle pour élaborer et mettre en application leur propre série de C et I.

Pour démontrer son engagement à l'égard de l'aménagement forestier durable, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a élaboré un cadre national de C et I adapté au contexte canadien. L'entreprise était de taille, affirme Peter Duinker, professeur en ressources et études environnementales à l'Université de Dalhousie qui s'est joint au Comité de la planification de la recherche du Réseau de gestion durable des forêts en 2000. M. Duinker souligne que le secteur forestier a été le premier à appuyer le concept d'aménagement durable et à adopter une trousse de C et I à l'échelon provincial et au-delà. En comparaison, les secteurs de l'agriculture et des pêches ne se sont pas encore dotés d'un tel outil. Le secteur forestier fait donc figure de pionnier dans ce domaine. Voilà un bel exemple de réussite!

Rendu public en 1995, le premier cadre national de C et I du CCMF, fruit d'un important travail de concertation, incluait 6 critères et 83 indicateurs. Quelques années plus tard, en 2003, au terme d'un processus d'examen et de révision approfondi auxquels ont participé de nombreux intervenants des quatre coins du pays, incluant des représentants de tous les ordres de gouvernements et des communautés autochtones, des membres de l'industrie, des propriétaires de boisés, des environnementalistes et de nombreuses autres parties intéressées, un nouveau cadre épuré et simplifié comprenant 6 critères et 46 indicateurs était adopté.



## La grande influence des C et I du CCMF

On peut juger de l'utilité d'un nouvel outil à la façon dont il est accueilli. Dans le cas qui nous intéresse, l'enthousiasme manifesté à l'égard de la trousse nationale de C et I, tant au Canada qu'à l'étranger, témoigne de la valeur de ce nouvel outil. Aujourd'hui, un grand nombre de provinces et de territoires, d'organisations non gouvernementales, de groupes industriels, d'organismes de certification, de chercheurs et même d'autres pays se tournent vers le cadre canadien pour les nombreux avantages qu'il présente (voir le tableau 1).

### Utilisation des C et I à l'échelle nationale

En 2000, le Canada a été l'un des premiers pays à mesurer ses progrès en matière d'ADF à l'aide de son cadre de C et I. Le Canada a publié son deuxième bilan national sur les critères et indicateurs en 2005. Depuis, le Canada a utilisé les C et I pour évaluer sa cinquième Stratégie nationale sur la forêt en 2008, et il envisage maintenant de recourir aux C et I pour mesurer et évaluer sa performance dans la concrétisation de sa prochaine vision concernant la forêt. Le Canada travaille à consolider le processus de reddition de comptes sur les initiatives nationales et internationales faisant appel aux C et I et à promouvoir l'utilisation des C et I comme source reconnue d'information sur les forêts du pays. Le Canada entend mettre à jour en 2009 une série de rapports et continuer de publier dans Internet la mise à jour des tendances nationales et des états concernant les C et I du CCMF.

### Utilisation des C et I à l'échelle provinciale

Chaque province et territoire a manifesté son appui au cadre de C et I du CCMF. La gestion des forêts du Canada relève en grande partie des provinces et des territoires. Dès lors, chaque instance a adapté ce cadre de C et I en

fonction de ses politiques et pratiques de gestion forestière et de ses mécanismes de reddition de comptes. Dans trois provinces, à savoir la Colombie-Britannique, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador, l'utilisation d'indicateurs pour l'évaluation des pratiques d'ADF est maintenant obligatoire en vertu de la loi. Six provinces utilisent les indicateurs du CCMF comme cadre pour leurs rapports sur l'état des forêts ou de l'environnement. Les C et I ont servi de fondement à l'élaboration des plans de gestion forestière, soit directement (Ontario), soit indirectement (Alberta, Manitoba et Yukon).

Tom Niemann a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration du rapport sur l'état des forêts du ministère des Forêts et du Territoire de la Colombie-Britannique, publié une première fois en 2004, puis en 2006. Chargé d'élaborer une série d'indicateurs et d'en rendre compte, M. Niemann s'est inspiré des indicateurs du Processus de Montréal et du CCMF pour élaborer une série de 24 indicateurs pour la Colombie-Britannique. Le rapport de 2004 intégrait six de ces indicateurs, et celui de 2006, douze. Le prochain rapport inclura tous les 24 indicateurs.



Certains des commentaires reçus par Niemann méritent d'être soulignés. Par exemple, des membres de la haute direction de Forestry Innovation Investment, organisme chargé d'appuyer la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts à l'échelle de la province, de promouvoir le développement de nouveaux produits et d'accueillir de nouveaux marchés internationaux, ont salué la parution du rapport sur l'état des forêts de 2006 et applaudi ses critères pertinents, ses données robustes et la perspective équilibrée qu'il proposait au débat en cours sur la gestion des forêts.

Les indicateurs, d'ajouter M. Niemann, ont également permis de cerner les lacunes en matière d'information et révélé que dans certains cas, même les données publiées étaient incomplètes (p. ex., statistiques sur les perturbations forestières et le reboisement).

### Utilisation des C et I à l'échelle locale

La Forêt modèle de l'Est de l'Ontario (FMEO) est l'une des onze forêts modèles du Réseau canadien de forêts modèles qui ont été créées en 1992 par le Service canadien des forêts. Les forêts modèles reflètent les intérêts locaux et régionaux et, de ce fait, favorisent l'application concrète de la politique d'ADF sur le terrain. Les forêts modèles ont subséquemment été invitées à s'inspirer du cadre de C et I du CCMF pour élaborer leurs propres indicateurs, c'est-à-dire des mesures adaptées au contexte régional et local. Selon Brian Barkley, directeur général de la FMEO, le débat et l'échange d'information qui s'en est ensuivi s'est révélé aussi valable que le processus d'élaboration des indicateurs lui-même.

Au-delà de ces considérations, d'ajouter M. Barkley, toute cette démarche et ses retombées représentent une réalisation majeure qui suscite l'admiration de nombreux pays. Fort de l'appui de nombreux intervenants, le Canada a accompli un exploit de premier plan en transposant des

indicateurs de portée générale à une dimension plus adaptée à l'échelle locale soit celle des unités d'aménagement forestier.

*Les C et I ont modifié la perception qu'ont les gens de ce qu'un rapport sur l'état des forêts signifie pour la région.*

*D'autres groupes, comme les conseils d'intendance locaux, souhaitent intégrer notre approche à leurs programmes d'évaluation de l'état de l'environnement.*

*Nos indicateurs leur servent de guide sur la façon de s'organiser (traduction libre).*

Brian Barkley, directeur général, Forêt modèle de l'Est de l'Ontario

Le rapport de la FMEO sur l'état des forêts de l'Est de l'Ontario (1998-1999) contenait des données de référence sur 18 indicateurs de divers aspects écologiques, économiques et sociaux des quelque 1,5 million d'hectares de la région. Elizabeth Holmes, agente des projets et des communications à la FMEO, affirme que le nombre d'indicateurs a depuis été porté à plus de 50 et que l'approche actuellement privilégiée consiste à rendre compte de quelques indicateurs à la fois, en temps plus opportun, sur le site Web de la FMEO.

### Les C et I et la certification

Dans le présent contexte de mondialisation des marchés, les acheteurs internationaux de produits forestiers manifestent un très grand intérêt pour le bois provenant de forêts gérées de façon durable. La certification constitue un excellent moyen d'indiquer que les normes minimales d'ADF ont été atteintes dans une région donnée. Un des principaux programmes de certification en place au Canada – celui de l'Association canadienne de normalisation (CSA) –



se fonde directement sur le cadre national de C et I pour établir ses normes de performance et utilise les vérifications effectuées par des tierces parties à l'aide des C et I.

Peter Hall, membre du Comité des sciences forestières de la FMEQ (comité chargé de fournir des avis scientifiques à la FMEQ), insiste sur l'utilité des indicateurs locaux pour la certification. Une entreprise peut utiliser les indicateurs à la façon d'une liste de contrôle pour déterminer les exigences auxquelles elle doit satisfaire pour obtenir sa certification. En un sens, les C et I précisent les règles et les attentes en matière d'ADF. Dès lors qu'elle connaît les règles à suivre et les attentes, une entreprise sait ce qu'elle doit faire pour obtenir sa certification.

*De tous les pays du monde, c'est le Canada qui possède la plus grande superficie de forêts certifiées par une tierce partie. En date de juin 2007, plus de 134 millions d'hectares de forêt visés par des licences étaient certifiés au Canada. Près de 60 % de cette superficie (79,3 millions d'hectares) étaient certifiés selon le programme de certification des forêts durables de la CSA. Les deux autres principaux programmes de certification au Canada sont ceux du Forest Stewardship Council et de la Sustainable Forestry Initiative*

Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable

## Les C et I et la recherche

Le cadre national de C et I est également utilisé de diverses façons pour cerner les besoins en matière de recherche et planifier et gérer les projets de recherche.

Ainsi, mentionne Peter Duinker, actuel directeur du projet Avenir de la forêt du Réseau de gestion durable des forêts et du Comité technique sur l'aménagement forestier durable de l'Association canadienne de normalisation, certains intervenants ont eu recours au cadre de C et I pour cerner leurs besoins en matière de recherche. Pour illustrer



son propos, il prend pour exemple le critère 1, qui a pour thème la conservation de la diversité biologique. Des chercheurs peuvent se dire : « Nous savons comment étudier les phénomènes biologiques. Alors examinons un aspect de cet indicateur et intégrons nos résultats au cadre de C et I. » Cette façon de faire permet de documenter plus efficacement les différents aspects de l'ADF et fournit l'occasion d'améliorer la façon dont les C et I sont utilisés.

D'autres chercheurs reconnaissent que les C et I permettent de décrire de façon adéquate de nombreux aspects environnementaux, économiques et sociaux fondamentaux de la durabilité des forêts et utilisent le cadre pour structurer leurs projets de recherche. Selon M. Duinker, de nombreux chercheurs sont conscients des avantages découlant de la stabilité des C et I et réalisent qu'il est souvent préférable d'utiliser les thèmes dérivés du cadre de C et I pour structurer leurs projets de recherche que de proposer une toute nouvelle série de thèmes. L'application de pratiques d'ADF à l'échelle des unités d'aménagement forestier soulève toute une série de défis liés à l'utilisation des critères et, du coup, engendre une foule de possibilités de recherche intéressantes.



## Les C et I, une technologie exportable

Le cadre de C et I du Canada et le savoir-faire et l'expérience démontrés par le Canada dans l'application de cet outil aux fins de la mise en œuvre de l'ADF génèrent un vif intérêt à l'échelle internationale.

De nombreux pays, dont certains membres du Réseau international de forêts modèles, sollicitent l'aide du Canada pour élaborer et mettre en place leur propre cadre de C et I à l'échelle locale. Par exemple, John Hall, spécialiste des C et I au sein du Service canadien des forêts, a été invité en Argentine en 2008 pour aider le réseau argentin de forêts modèles à mener à bien son processus de sélection, d'amélioration et de mise en application des indicateurs à l'échelle locale. Le ministère des Terres et des Forêts du Mozambique a également fait appel à l'expertise canadienne pour élaborer son propre cadre national de C et I. En étroite collaboration avec le responsable de ce ministère, M. Hall a élaboré le contenu d'un atelier national d'une durée de trois jours qui s'est tenu à Maputo en 2008, et il a aidé les 50 participants à sélectionner des C et I appropriés et à élaborer un plan pour leur mise en application.

À mesure que l'intérêt pour l'ADF se propage dans le monde, la demande pour un cadre de C et I et la main-d'œuvre possédant l'expertise requise pour élaborer et appliquer un tel cadre devrait se traduire par un regain d'appels au savoir-faire canadien dans ce domaine.

## Applications futures des C et I

De nouvelles possibilités de mise en application du cadre de C et I continuent de se présenter. Il existe, par exemple, un lien évident entre la conservation de la diversité biologique et les objectifs d'ADF. Les processus d'application des C et I à l'échelle régionale s'harmonisent très bien avec les activités de surveillance et de protection de la diversité biologique et, de ce fait, aident le Canada à concrétiser son engagement de mettre en œuvre sa stratégie nationale de la biodiversité et de rendre compte des progrès accomplis à ce chapitre.

La vérification des forêts est un autre domaine où l'application de C et I pourrait se révéler efficace. L'évaluation par une tierce partie de la durabilité des forêts repose souvent sur des critères qualitatifs et fait appel au jugement professionnel. Le recours accru aux C et I – sous leur forme actuelle ou sous une forme adaptée au contexte régional et local – est une façon efficace de conférer une plus grande rigueur quantitative aux processus de vérification.

*Les critères et indicateurs sont utilisés pour orienter les politiques, les règlements et les lois touchant la gestion des forêts et, à l'échelle internationale, aider les pays à surveiller l'état et les tendances de leurs forêts et à rendre compte des progrès accomplis en matière d'aménagement durable de forêts.*

Des efforts sont en cours pour harmoniser encore davantage le cadre de C et I du CCMF et les orientations stratégiques nationales applicables à l'ADF. Par exemple,

l'utilisation des C et I comme cadre de reddition de comptes pour la « Vision pour les forêts du Canada » permettrait de boucler la boucle dans une perspective de gestion adaptative : mesure-évaluation-reddition de comptes-adaptation-mesure-évaluation... et ainsi de suite... Une telle approche serait une excellente nouvelle pour le secteur forestier canadien.



*« Les processus  
d'application des C  
et I à l'échelle  
régionale  
s'harmonisent très  
bien avec les  
activités de  
surveillance et de  
protection de  
la diversité  
biologique... »*



Tableau 1. Utilisation des critères et des indicateurs (C et I) au Canada

Échelle	Modalités d'utilisation du cadre national de C et I (CCMF)
<i>Nationale</i>	<p><i>Stratégies nationales sur la forêt</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au cours des deux dernières décennies, les C et I ont largement contribué à l'élaboration des stratégies nationales sur la forêt du Canada, incluant la plus récente, intitulée « Une Vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà ».</li> <li>• Les C et I ont été utilisés pour l'évaluation finale de la dernière stratégie nationale sur la forêt (2003–2008).</li> </ul> <p><i>Reddition de comptes sur l'état des forêts</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• On cherche actuellement des façons d'intégrer plus d'information dérivée des C et I dans les futurs rapports fédéraux sur l'état des forêts.</li> </ul> <p><i>Collecte et gestion des données</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les C et I fournissent un cadre approprié pour la coordination des processus de collecte et de gestion des données sur les forêts aux échelles nationale et internationale. La gestion des données requises aux fins des rapports sur le cadre national de C et I est assurée principalement dans le cadre du Programme national de données sur les forêts.</li> </ul> <p><i>Liens avec d'autres initiatives fédérales de reddition de comptes fondées sur des indicateurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cadre de C et I contribue au succès d'autres initiatives fédérales de développement et d'aménagement durable faisant appel à des indicateurs. À titre d'exemple, mentionnons le rapport Indicateurs environnementaux d'Environnement Canada, qui inclut des indicateurs des écosystèmes terrestres et aquatiques du Canada et dont les indicateurs des écosystèmes forestiers présentent un lien avec les indicateurs forestiers établis par le CCMF.</li> </ul> <p><i>Recherche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les C et I contribuent à orienter la recherche à l'échelle nationale. Par exemple, le Réseau de gestion durable des forêts, partenariat de recherche interdisciplinaire de niveau universitaire réunissant plus de 150 institutions universitaires, industrielles et gouvernementales, utilise les C et I pour cerner ses besoins en matière de recherche.</li> </ul> <p><i>Appui au commerce international</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement fédéral utilise les rapports sur les C et I pour montrer l'engagement du Canada envers l'ADF et promouvoir les produits forestiers canadiens sur les marchés internationaux favorables à l'ADF.</li> </ul>

Échelle	Modalités d'utilisation du cadre national de C et I (CCMF)
<p><i>Provinciale et territoriale</i></p>	<p><i>Politiques forestières et réglementation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La plupart des provinces et des territoires utilisent à des degrés divers les C et I pour évaluer leurs politiques et règlements liées à l'ADF.</li> </ul> <p><i>Rapports sur l'état des forêts</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins cinq provinces utilisent actuellement les C et I comme cadre général pour produire des rapports sur l'état de leurs forêts et évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte de leurs objectifs en matière d'ADF; d'autres provinces sont en voie d'adopter ou adapter les C et I en fonction de leurs objectifs de gestion forestière.</li> </ul>
<p><i>Locale : détenteurs de contrats ou de permis</i></p>	<p><i>Planification de la gestion forestière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les C et I ont servi de fondement à l'élaboration d'indicateurs locaux (IL) de l'ADF pertinents à l'échelle locale; à leur tour, les IL orientent les processus de planification, de collecte de données, de reddition de comptes et de prise de décisions destinés à assurer la conformité aux exigences réglementaires provinciales en matière d'ADF.</li> </ul> <p><i>Certification et vérification des entreprises forestières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les détenteurs de contrats ou de permis utilisent les C et I et les IL en appui de diverses initiatives pour satisfaire aux normes de certification des forêts; les tiers vérificateurs les utilisent pour évaluer la performance des entreprises en fonction des normes de certification de l'aménagement durable des forêts.</li> </ul>
<p><i>Locale : forêts modèles</i></p>	<p><i>Collecte et gestion des données</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les C et I ont servi de fondement à l'élaboration d'indicateurs locaux (IL) de l'ADF pertinents à l'échelle locale; à leur tour, les IL orientent les processus de planification, de collecte de données et de prise de décisions aux échelles régionale ou locale.</li> </ul> <p><i>Reddition de comptes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un certain nombre de forêts modèles et/ou leurs partenaires utilisent les C et I comme cadre général pour rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs d'ADF.</li> </ul>



**Conseil canadien  
des ministres  
des forêts**



**Canadian Council  
of Forest  
Ministers**

